



INFORMATION PRESSE

Nouméa, le 12 janvier 2022

SIGNATURE DE L'AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉTAT/ NOUVELLE-CALÉDONIE 2017-2022

Cet avenant n°5 au contrat État/Nouvelle-Calédonie 2017-2022 est un avenant de réajustement permettant, à moins d'un an de l'échéance du contrat fin 2022¹ :

- de sortir du contrat ou de diminuer les opérations qui ne seraient pas engagées d'ici le 31 décembre 2022 ;
- d'augmenter des opérations existantes nécessitant des financements complémentaires ;
- d'ajouter de nouvelles opérations pouvant être engagées dans l'année 2022.

Au total, le coût global des opérations contractualisées est diminué de 400 millions de francs, passant de 18,9 à 18,5 milliards de francs, avec une part État constante de 8,8 milliards de francs et une part Nouvelle-Calédonie qui s'élève à 9,7 milliards de francs.

- **Les changements majeurs actés dans cet avenant**
 - **Suppression de deux opérations abandonnées** sur ce contrat: ZODEP (une zone de développement prioritaire) et EPEANC (projet de création d'un établissement public d'enseignement adapté de la Nouvelle-Calédonie) ;
 - **Diminution de six opérations** afin de réajuster le montant au besoin réel d'ici la fin 2022 : Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (-20 millions de francs) ; site sportif de Magenta (-1,1 milliard de francs) ; numéro de santé calédonien (-250 millions de francs) ; rénovation du lycée agricole de Pouembout (-600 millions de francs) ;

¹ Échéance pour les engagements. Les paiements pourront continuer à avoir lieu jusqu'au 31/12/2023

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex

modernisation du réseau des radars météorologiques (-250 millions de francs), accueil des croisiéristes et village océanien (-50 millions de francs) ;

- **Abondement de trois opérations** nécessitant des financements complémentaires : mise à deux fois deux voies de la RT1 (248 millions de francs) ; rénovation des sites de la DPJEJ (300 millions de francs) et rénovation du Musée de la Nouvelle-Calédonie (500 millions de francs) ;
- **Ajout de quatre nouvelles opérations** permettant d'une part le financement d'études pour diverses infrastructures lourdes : rénovation du pont de la Tontouta (100 millions de francs, dont 40% Etat), études pour la construction des ponts de Ponérihouen et de Poindimié et aménagement (140 millions de francs, dont 40% Etat) ; aménagement de l'entrée de Nouville (60 millions de francs, dont 40% Etat) et réhabilitation de la route du col de Katiramona (850 millions de francs, dont 49% Etat).

- **Un contrat qui a connu de grandes difficultés dans son exécution**

Depuis le début de cette génération de contrats, celui de la Nouvelle-Calédonie a été en proie à de grandes difficultés dans son exécution. Au 31/12/2020, après quatre années de mise en œuvre, le taux d'engagement² n'était que de 20 %, et le taux d'exécution³ de 5 %.

Les trois premiers avenants avaient acté des modifications à la marge : ajout de l'opération Labo P3 en novembre 2018, modification de l'opération de la DPJEJ en avril 2019 et ajout de la construction du bâtiment de vie des stagiaires du GIEP-NC à Bourail en diminution de l'opération « Service Civique » en décembre 2019.

Le 15 décembre 2020, par un 4^e avenant, la part État du contrat a été augmentée très fortement, alors même qu'à fin 2019 le taux d'engagement n'était que de 19 %. La part État est ainsi passée de 4,5 milliards de francs initialement à 8,8 milliards de francs, actant l'ajout de 17 opérations, dont 13 opérations labellisées « Trajectoire 5.0 ».

Sur toute la durée du contrat, le facteur essentiel qui a conduit à cette faiblesse d'exécution est le manque de maturité des projets.

Aussi, plus récemment, les contraintes budgétaires pèsent lourdement sur la capacité de la collectivité à lancer de grands projets d'investissement, la crise du Covid-19 ayant aggravé cette situation financière déjà difficile.

- **Des réajustements qui devraient permettre de maximiser l'engagement au 31/12/2022**

Au 31/12/2021, le taux d'engagement est nettement amélioré rapporté à l'année précédente, atteignant 45 %, avec, en revanche, un taux d'exécution qui reste faible à 17 %, ce qui s'explique par **l'engagement relativement récent de la majorité des dossiers**.

Avec ce nouvel avenant, la Nouvelle-Calédonie devrait poursuivre le même rythme d'engagement de 2021. Si tel était le cas, elle **pourrait parvenir au 31/12/2022 à un niveau d'engagement de son contrat d'au moins 70 %**.

² Taux d'engagement = montant engagé / part Etat contractualisée

³ Taux d'exécution = montant mandaté / part Etat contractualisée